

Examen final pratique

Bases

- Programme de formation complémentaire Médecine manuelle (SAMM) du 1er janvier 2013;
- Règlement d'examen de Médecine manuelle SAMM du 29 août 2013 (après la révision 1 du 30 octobre 2015).

Généralités

Selon le programme de formation complémentaire Médecine manuelle (SAMM) du 1er janvier 2013, les candidates et candidats au certificat de capacité de Médecine manuelle (SAMM) doivent passer un examen final pratique à l'issue du module 8. Sont autorisées à se présenter à l'examen, les personnes pouvant attester de leur réussite aux modules 1-3 (niveau 1 „Bases de la médecine manuelle“) ainsi qu'aux modules 4-8 (niveau 2 „Certificat de capacité Médecine manuelle SAMM“) et ayant réussi le premier examen partiel écrit.* La réussite à l'examen final pratique est une condition préalable à l'obtention ultérieure du certificat de capacité Médecine manuelle SAMM. Il est possible de repasser deux fois l'examen. La date de rattrapage est définie après accord.

Date, heure et lieu de l'examen

Date: octobre 2018
Heure: vendredi à samedi
Durée/temps de présence: env. 2H30
Lieu: prévu à la Berner Fachhochschule BFH, Fachbereich Gesundheit, Stadtbachstrasse 64, 3012 Berne

Contenu de l'examen

L'examen comporte le contrôle des compétences pratiques acquises conformément aux objectifs d'apprentissage des modules 1-8 (niveau 1 „Bases de la médecine manuelle SAMM“ et niveau 2 „Certificat de capacité Médecine manuelle SAMM“) du programme de certificat de capacité et aux catalogues de critères (théorie) modules 1-8. De plus, l'examen se base sur les exposés, resp. sur les documents remis (handouts lors des conférences) relatifs à l'anatomie, à la biomécanique et aux bases de la médecine manuelle (contenus théoriques et pratiques). Les exposés se basent sur les chapitres spécifiques du livre „Manuelle Medizin 1“ (anatomie, biomécanique, bases de la Médecine manuelle) et du livre „Manuelle Medizin 2“ (chapitre d'introduction aux principes de la Médecine manuelle).

Type d'examen

L'examen final pratique se compose de quatre examens partiels comportant chacun trois exercices. Un examen partiel dure 10 minutes. Une équipe d'expert composée d'un examinateur et d'un co-examinateur fait passer les examens partiels. D'autres participants sont désignés au titre de figurants. Pour la préparation, les participants reçoivent toutes les fiches d'exercices 30 minutes avant le début du premier examen partiel. L'évaluation et l'annonce des résultats sont

* Les diplômé(e)s de filières d'enseignement étrangères n'ont pas besoin de remplir cette condition pour une éventuelle prise en compte. Voir „Règlement sur la reconnaissance des certificats de formation continue étrangers“ du 23.12.2015.

faites par les experts SAMM sur place. Les résultats sont confirmés par écrit à l'issue de l'examen.

Langue de l'examen

Les participants peuvent choisir de passer l'examen en **allemand** ou en **français**. Le choix de la langue doit être mentionné lors de l'inscription à l'examen.

Calendrier d'examen

Les dates définitives de préparation et de passage de l'examen ainsi que la désignation des partenaires d'examen sont annoncées à l'issue de la clôture des inscriptions.

Frais, conditions d'inscription/de désinscription

L'inscription s'effectue par écrit. Dès réception des inscriptions, le secrétariat envoie les factures pour la taxe d'examen. Cette taxe s'élève à CHF 550.-. Elle doit être réglée impérativement avant le septembre 2018.

A défaut de règlement de cette taxe, la participation à l'examen sera refusée.

En cas de désinscription, la taxe est remboursée intégralement jusqu'à quatre semaines avant la date de l'examen.

Société suisse de médecine manuelle SAMM

Dr. med. Michael Gengenbacher
Président

Dr. rer. publ. HSG Sven Bradke
Directeur de la société